

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 23-03120 L

et 1 annexe(s) de 6 pages

MATERIAU présenté par : PIERRE FREY SAS
47 RUE DE PETIS CHAMP
75001 PARIS
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : F3793 MURANO

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu velours en 100 % polyester TREVIRA CS ignifugé dans la masse

Masse surfacique nominale : 490 g/m²
Epaisseur nominale : 2.23 mm
Coloris : Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 23-03120 E1V2 du 21 décembre 2023

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT :

M1

**Classement valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis
au marquage CE des Produits de Construction.**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé. Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 21 décembre 2023



Olivier PALLAS
Ingénieur Tests et Essais